

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 26 juin 2009

Date de convocation : Le 22 juin 2009
Date d'affichage : Le 03 juillet 2009
Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

L'an deux Mil neuf, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Madame ETEVE Elisabeth, Madame LECLERCQ Christelle, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Guy LARGY, Monsieur HÉMON Claude, Monsieur LOEUILLET Hervé, Monsieur POIGNANT Frédéric, Monsieur Bertrand ROUTIER, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Madame DUFOUR Régine donne pouvoir à Monsieur Claude HEMON
Monsieur Pascal GARGATTE donne pouvoir à Monsieur Laurent SOMON
Monsieur Patrick SCHAEFLIN donne pouvoir à Monsieur Guy LARGY
Monsieur VANNIEUWENHUYSE Nicolas donne pouvoir à Mme ETEVE

Madame Elisabeth ETEVE a été élue secrétaire de séance.

* * *

Situation de l'emploi

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte le caractère extraordinaire de la séance à l'unanimité.

Le maire expose la situation économique de l'entreprise CREPIN-PETIT qui est reprise partiellement sur le site A avec 26 salariés par Monsieur OSSART. 28 licenciements interviendront au 1^{er} juillet.

Le plan de restructuration qui concerne la Société Française de Galvanoplastie(SFG), prévoit, quant à lui, 65 licenciements et il reste 82 salariés.

Il faut distinguer les deux entreprises : - Les difficultés rencontrées par la SFG sont dues à la crise mondiale, à un manque de stratégie de développement et au retard pris dans les décisions.

- Un liquidateur judiciaire ayant été désigné pour la société CREPIN PETIT, personne n'a pu négocier les départs des salariés et se pose la question de l'accompagnement des personnes les plus pénalisées. Il est nécessaire qu'elles puissent bénéficier d'une cellule de reclassement de qualité.

Le maire informe qu'il a rencontré le Préfet le 25 juin pour évoquer l'avenir industriel du BERNAVILLOIS. Le Contrat Transitoire Professionnel ne pourra être appliqué pour aucune des deux entreprises puisque la loi n'a pas été promulguée.

La parole est donnée aux syndicats. CREPIN PETIT a perdu 40 emplois depuis 2006 et subit un redressement depuis le début de l'année. Monsieur SOMON va demander à Monsieur GRITTI, l'ancien propriétaire, d'aider financièrement les salariés.

Les employés de la SFG sont en grève depuis le 22 juin. 71 postes sont supprimés et 6 créés. Le Comité d'entreprise a demandé à rencontrer quelqu'un du groupe mais personne ne s'est déplacé. ALCAN propose un poste à 30 salariés à AUMALE dans une entreprise du groupe et la réduction du temps de travail pour sauver les emplois. Une réduction des salaires a également été demandée ce qui a été refusé par le Comité d'entreprise.

Le Maire propose de prendre une délibération pour montrer le soutien des élus et une aide de la commune de 300,00€ par personne pour les licenciés de chez CREPIN PETIT par le biais du Centre Communal d'Action Sociale soit environ 7800,00€ ce qui est accepté à l'unanimité.
Monsieur SOMON demandera un bilan de la dernière cellule de reclassement.

La séance est levée à 20H30

La Secrétaire de séance,

Elisabeth ETEVE

Le Président de séance,

Laurent SOMON

Les membres du Conseil Municipal,